



Objet :

**SE 60 : TRAVAUX DE SIGNALISATION
LUMINEUSE TRICOLERE RUE COLLIAU ET
RUE DES JONQUILLES – AUTORISATION DE
LANCEMENT ET DE SIGNATURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-et-un juin, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES PRESENTS :

Monsieur IRAÇABAL, Maire,
Mme Christine COCHINARD, M. Patrick CHAUVIN, M. Patrice BLIGNY, Mme Laurence NAEGERT, M. Jean-Claude LAFFITTE, Mme Sylvie MASSOT, M. Patrice MARCHAND, Adjoints au Maire.
M. Axel BRAVO LERAMBERT, Mme Sylvie DE BOYER, Mme Patricia CHAMAYOU, M. José HENRIQUES, Mme Jeanou MOREAU, M. Denis CHILDS, M. Olivier TOUPIOL, M. Thierry LATOURETTE, Mme Stéphanie POIRET, Mme Christine SENEPART, M. Frédéric GONDRON, M. Anthony ARAUJO-LAFITTE, Mme Yannick PEJU, M. Sylvain DUYCK, conseillers municipaux.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES :

Mme Aline VOEGELIN, représentée par M. Patrice MARCHAND
Mme Isabelle KORFAN, représentée par M. Jean-Claude LAFFITTE,
Mme Céline CHAPPAT, représentée par, Mme Laurence NAEGERT
Mme Nathalie DESEILLE DENZER, représentée par M. Patrice BLIGNY,
M. Laurent NOE, représenté par M. Thomas IRAÇABAL,
M. Frédéric DE ROMBLAY, représenté par Mme Sylvie MASSOT,
Mme Manoëlle MARTIN, représentée par Mme Yannick PEJU,
Désignation du secrétaire de séance : M. Axel BRAVO LERAMBERT, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	22	29

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de signalisation lumineuse tricolore Rue Colliau et Rue des Jonquilles

Le coût total prévisionnel des travaux, établi au 07/06/2023 par le Syndicat d'Energie de l'Oise, s'élève à la somme de 59 550,20 € TTC (valable 3 mois)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de travaux de Travaux de signalisation lumineuse tricolore Rue Colliau et Rue des Jonquilles et demande au SE60 de programmer et réaliser ces travaux.
- **ACCEPTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise et approuve le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
- **ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- **S'ENGAGE** à respecter les conditions fixées dans la convention ci-annexée, notamment quant au versement de sa participation pour les travaux.
- **INSCRIT** au budget communal de l'année 2023, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - En section d'investissement, à l'article 21534, les dépenses afférentes aux travaux : 43 266,94 €
 - En section de fonctionnement, à l'article 62878 ou 21534, les dépenses relatives aux frais de gestion 3 721,89€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de mandat.

Pour Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Axel BRAVO LERAMBERT

Le Maire,
Thomas Iraçabal



Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le 18/07/2023

ID : 060-216002790-20230627-2023_73-DE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 07/06/2023 Validité de 3 mois

Commune :
Localisation :
Dossier n° :

GOUVIEUX
Signalisation Lumineuse - SLT - SOUTER - Rue Colliau et Rue des Jonquilles
2023-0109-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1,040)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement	Participation	
							SLT SE 25%	Commune - GOUVIEUX Avec aide	Commune - GOUVIEUX Sans aide
Signalisation Lumineuse Tricolore	46 523,59 €	46 523,59 €	9 304,72 €	3 721,89 €	59 550,20 €	50 245,48 €	12 561,37 €	46 988,83 €	59 550,20 €
TOTAL	46 523,59 €	46 523,59 €	9 304,72 €	3 721,89 €	59 550,20 €	50 245,48 €	12 561,37 €	46 988,83 €	59 550,20 €

Le Directeur,
Sabine BLANCHARD

